



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **10 mars 2025**, à compter de **19 h 02** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absences :

Véronique Lemire, conseillère # 2
Siège # 5 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Lyne Ash souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'au public présent.

Elle souligne que dans le contexte actuel de guerre économique avec les États-Unis, de plus en plus les gens réagissent aux menaces tarifaires de M. Trump, en priorisant l'achat chez nous. C'est un bel élan de solidarité envers nous et pour nous. Jamais, le Canada tout entier a été aussi uni pour répondre à de telles menaces.

On le voit dans les publicités, dans nos médias télévisés, papier et virtuels : l'accent est mis sur les produits locaux, régionaux, et canadiens. Acheter nos produits c'est encourager nos commerces a restés vivants, c'est encourager un ami, un parent, un commerçant courageux qui affronte cette guerre économique sans savoir se que l'avenir lui réserve.

En terminant, je vous encourage a prendre conscience de cette crise économique, et de faire le plus petit geste qu'on peut se permettre de faire "c'est achetons nos produits locaux et canadiens". Restons unis, l'union fait la force.

7742-03-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2025

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 28 février 2025

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Dépôt de projet Mini-Golf Nédélec à la Casise Desjardins

8.2 Logiciel Foxit PDF Editor

8.3 Dépôt de projet - Programme "Prix à part entière

8.4 Résolution – Soumission - Firmes d'experts externes et indépendants

8.5 Adoption - Programmation de la TECQ 2024-2028

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Présentation - Règlement d'emprunt No 030-2025 décrétant l'achat de deux camions pompes usagés et un emprunt de 800 000 \$ - RISIT

9.1.1 Adoption du Règlement D'emprunt n° 030-2025 - décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000\$;

9.2 Présentation - Rapport d'activité annuel 2024 (an 7) - Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie.

9.2.1 Adoption - Rapport d'activité annuel 2024 (an 7) - Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

9.3 Présentation du projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé

9.4 Préoccupation quant au transfert de services de sauvetage en milieu isolé (SUMI)

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Activité - Mai, Mois de l'arbre et des forêts 2025

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

12. VOIRIE

12.1 Subvention du PAVL volet Redressement et sécurisation

12.2 Résolution - Déclaration des redditions de compte en lien avec le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

12.3 Semaine des encombrants – Mai 2025 (ajouté)

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Autorisation et révision de la Politique de la famille et des aînés (MADA)

13.2 Demande d'autorisation pour la "Mise en place d'une Politique Ami des Enfants" (MAE)

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

14.1 Demande par le comité de valorisation et développement de Nédélec d'utiliser quelques heures par semaine de la direction générale pour superviser les travaux de rénovation au château Darveau

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDENCE

16.1 Rapport d'activités de la RISIT pour janvier 2025

16.2 Lettre de la Ministre des Affaires municipales – Tarifs douaniers

17. PROCHAINE SÉANCE LE 14 MARS 2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

Période de questions

Aucune question posée par le public pour le moment.

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

Le point 5.1 est reporté à la prochaine séance en raison de l'absence d'approbation du procès-verbal du 10 février 2025 par le service contentieux.

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2025

Le point 5.2 est reporté à la prochaine séance en raison de l'absence d'approbation du procès-verbal du 20 février 2025 par le service contentieux.

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025

Le point 5.3 est reporté à la prochaine séance en raison de l'absence d'approbation du procès-verbal du 25 février 2025 par le service contentieux.

7743-03-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 28 février 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 28 février 2025** :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**21 228.74 \$**+ **11 471.34 \$**) pour un total de **32 700.08 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du 1er au 28 février 2025, au montant de **100 363.35 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, le 10 mars 2025.

7.1 Rapport de la mairesse

17 février 2025 : réunion de chantier sur le site du Centre communautaire.

19 février 2025 : Conseil de la MRCT

1. Appui aux municipalités et communautés inquiètes du projet de gestions des déchets nucléaires à Chalk River.
2. Adoption des priorités en sécurité publique pour 2025-2026
 - 2.1 Intervention auprès des personnes in itinérance
 - 2.2 Traffic et consommation de stupéfiants
 - 2.3 Vol récurrent dans les chalets et camps de chasse dans l'est plus précisément.
 - 2.4 Présence et intervention auprès du milieu scolaire et des usagers vulnérables.
 - 2.5 Sécurité routière et hors réseau
3. Renouvellement du programme des cadets de la SQ pour l'été 2025.

20 février 2025 : Séance extraordinaire

Décision concernant les ordres de changements (ODC) dans le dossier de construction du Centre communautaire.

25 février 2025 : Séance extraordinaire

Mandat donné à notre la firme Deveau Dufour Mottet Avocat (contentieux pour la municipalité) pour lancer un appel d'offres des services professionnels auprès de firmes d'experts et indépendantes en bâtiment en lien avec les ordres de changements (ODC) dans le dossier construction du Centre communautaire.

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur les travaux effectués en février 2025.

Shawn informe les membres que le tracteur est en attente du technicien en réparation de chez Agrimax, quelques codes s'affichent présentement, ce qui fait le tracteur ne fonctionne pas à son maximum. Le technicien devrait être au garage municipal demain le 11 mars 2025.

Quelques questions sont posées sur la condition des chemins et fossés, puisque que la fonte des neiges est à nos portes, certains endroits stratégiques sont à surveiller de près. À suivre.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Quelques questions sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 28 février 2025.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité:

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, DG informe les membres du conseil que les travaux sur le site de la construction du Centre communautaire vont rondement, l'échéancier est toujours pour la mi-juin 2025.

Un cours survol est fait sur le dossier des ordres de changements (ODC) présenté à la municipalité dans les dernières semaines. À suivre.

7.4.2 Suivi - Subvention l'Unique avec Loisir et sport de l'Abitibi Témiscamingue

Lise Dénommmé, DG informe les membres du conseil qu'une demande d'aide financière a été déposée au Programme l'Unique à l'organisme Loisir et sport de l'Abitibi-Témiscamingue pour le projet "Mini-Golf", nous sommes en attente d'une réponse. À suivre.

7.5 Rapport des Élus

Luc Bernèche, conseiller, informe les autres membres qu'il est allé faire la tournée

des rangs sur le territoire de Nédélec. Il rapporte que la plupart des rangs étaient beaux, le seul qui était négligé était le rang des Érables. Il a téléphoné au déneigeur et lui a demandé d'aller ouvrir le chemin des Érables et qu'un passage du gratte au village serait très apprécié. Les travaux demandés ont été fait dans la même journée.

Linda Pomerleau, conseillère et membre du comité de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec, informe les membres que la campagne de recrutement pour un ou une coordo, et animateur.rice pour le camp de jour 2025 sont ouverts, et qu'un CV a été reçu à date. À suivre.

7744-03-25

8.1 Dépôt de projet - Mini-Golf Nédélec à la Caisse Desjardins

ATTENDU QUE : les membres du conseil de la municipalité de Nédélec autorisent le dépôt de la demande d'aide financière à la Caisse Desjardins pour le projet « MINI-GOLF » à Nédélec ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « MINI-GOLF » à Nédélec ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage à assumer tous dépassements de coûts associés à son projet ;

ATTENDU QUE : les membres du conseil autorisent Lise Dénommmé, directrice générale, en collaboration avec Josée Germain, soutien au développement de la municipalité soient nommées responsables administratives pour préparer et présenter une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins pour le projet « MINI-GOLF » ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Pierre Dénommmé, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Nédélec présente une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins pour le projet « MINI-GOLF » à Nédélec

QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « MINI-GOLF »

QUE : la municipalité de Nédélec s'engage à assumer tous les dépassements de coûts associés à son projet ;

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommmé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

7745-03-25

8.2 Logiciel Foxit PDF Éditeur

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'achat du logiciel Foxit PDF Editor au coût de 247\$ taxes en sus. Ce coût est à prévoir au budget puisqu'il c'est renouvelable annuellement.

7746-03-25

8.3 Dépôt de projet - Programme "Prix à part entière"

ATTENDU QUE : les membres du conseil de la municipalité de Nédélec autorisent le dépôt de la demande d'aide financière à l'Office des personnes handicapées du Québec pour le projet « Accessibilité du Sentier Écologique » à Nédélec ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « Accessibilité du Sentier Écologique » à Nédélec ;

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage à assumer tous dépassements de coûts associés à son projet ;

ATTENDU QUE : les membres du conseil autorisent Lise Dénomme, directrice générale, en collaboration avec Josée Germain soutien au développement de la municipalité soient nommées responsables administratives pour préparer et présenter une demande d'aide financière auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec pour le projet « **Accessibilité du Sentier Écologique** » ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Nédélec présente une demande d'aide financière à l'Office des personnes handicapées du Québec pour le projet « Accessibilité du Sentier Écologique » à Nédélec

QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet présenté.

QUE : la municipalité de Nédélec s'engage à assumer tous les dépassements de coûts associés à son projet ;

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénomme soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

8.4 Résolution - Soumission - Firmes d'experts externes et indépendante

Le point 8.4 est reporté à la prochaine séance du conseil.

8.5 Adoption - Programmation de la TECQ 2024-2028

Le point 8.5 est reporté à la prochaine séance du conseil.

7747-03-25

8.6 Acquisitions des Plans - Projet Mini-Golf de 120822 Canada Inc

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de procéder à l'achat des dessins et spécifications du parcours pour le projet Mini-Golf à Nédélec de la compagnie Mini-Putt l'Authentique au coût de 3 600 \$ taxes en sus.

9.1 Présentation - Règlement d'emprunt No 030-2025 Décrétant l'achat de deux camions pompes usagés et un emprunt de 800 000 \$ - RISIT

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation sur le Règlement No 030-2025, décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt de 800 000 \$ présenté par la Régie Intermunicipale des services incendie du Témiscamingue.

7748-03-25

9.1.1 Adoption du Règlement d'emprunt n° 030-2025 - décrétant l'achat de deux (2) camions pompiers usagés et un emprunt totalisant 800 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Service Incendie du Témiscamingue (ci-après appelé RISIT) juge opportun d'acquérir deux camions pompes usagés afin d'assurer la continuité et l'efficacité des interventions incendie ;

CONSIDÉRANT QUE deux camions pompes sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement pour maintenir un service incendie adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement n° 030-2025 décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000\$ lors de la séance ordinaire du 18 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuver ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche et appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement par les conseillers présents ;

D'APPROUVER le règlement n° 030-2025 décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000\$.

9.2 Présentation - Rapport d'activité annuel 2024 (an 7) - Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation sur le Rapport annuel d'activités pour 2024 (an 7) sur le schéma de couverture de risque travaillé en collaboration de la municipalité de Nédélec et présenté par la Régie intermunicipale des services incendie du Témiscamingue.

7749-03-25

9.2.1 Adoption - Rapport d'activité annuel 2024 (an 7) - Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin mars 2025, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Dénommé, appuyé par Linda Pomerleau et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2024 (an 7) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE la résolution concernant l'approbation du rapport d'activité incendie (an 7) au directeur général/incendie de la RISIT afin qu'il puisse la transmettre au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue.

9.3 Présentation du projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation présentée par la Régie intermunicipale de la sécurité incendie (ci-après appelé RISIT) sur le transfert des services de sauvetage en milieu isolé.

La RISIT nous présente un tableau des frais que ce service peut engendrer afin que ce service offert soit sécuritaire pour les pompiers en service et les citoyens.

9.4 Préoccupation quant au transfert de services de sauvetages en milieu isolé (SUMI)

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation présentée par la Régie intermunicipale de la sécurité incendie (ci-après appelé RISIT) sur les inquiétudes soulevées par les élus en lien avec le transfert des services de sauvetage en milieu isolé. À suivre.

7750-03-25

12.1 Entente de la Subvention du PAVL volet Redressement et sécurisation

ATTENDU QUE la municipalité a été approuvée pour un montant de 517 647 \$ dans le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 dans le Volet "Redressement - Sécurité" pour la réparation de 5 ponceaux située sur le chemin des Bouleaux ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire les travaux dans une période de 12 mois afin de répondre aux exigences du programme d'aide financière à la voirie locale 2025-2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de 20% sur lesdites réparations des ponceaux sur le chemin des Bouleaux, ce qui représente un montant de 130 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux doivent être faits et terminés au 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la direction générale d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire les réparations des ponceaux ciblés dans la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 - Volet : Redressement et sécurité.

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

7751-03-25

12.2 Résolution - Déclaration des redditions de compte en lien avec le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable du Québec a versé une compensation de 158 222 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la Municipalité de Nédélec informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7752-03-25

12.3 Semaine des encombrants - mai 2025

La semaine des encombrants pour le printemps 2025 sera du 5 au 9 mai 2025. Un horaire sera publié dans le journal Le Feuilleton et un publipostage sera aussi envoyé à tous les citoyens de la municipalité de Nédélec.

7753-03-25

13.1 Autorisation et révision de la Politique de la famille et des aînés (MADA)

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission de veiller à la qualité de vie et au bien-être de tous ses citoyens, en particulier des familles et des aînés ;

ATTENDU QUE la Politique de la famille et des aînés (MADA) de la municipalité a été adoptée en octobre 2020 et nécessite une mise à jour afin de mieux répondre aux besoins actuels des familles et des aînés dans notre communauté ;

ATTENDU QUE la révision de cette politique permettra de mieux soutenir l'inclusion sociale, l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de vie, et de renforcer la participation citoyenne des familles et des aînés ;

ATTENDU QUE cette révision pourra inclure la consultation des citoyens, l'analyse des besoins locaux, ainsi que l'intégration des meilleures pratiques en matière de services et de soutien à ces groupes démographiques ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

1. Le Conseil municipal autorise la révision de la Politique de la famille et des aînés (MADA) afin de mieux répondre aux besoins actuels de notre communauté.

2. Un comité de travail soit constitué pour effectuer cette révision, composé de représentants de la municipalité, des associations locales, des familles, des aînés et d'autres parties prenantes pertinentes.

3. Le comité de travail soit chargé de :

- Mener des consultations publiques auprès des citoyens, y compris des familles et des aînés, pour recueillir leurs avis et besoins.

- Examiner les politiques et programmes existants dans d'autres municipalités pour en tirer les meilleures pratiques.

- Élaborer un projet révisé de la politique, en tenant compte des priorités et des recommandations issues des consultations.

4. Le projet révisé de la politique soit soumis au Conseil municipal pour discussion et adoption à une réunion prévue en septembre 2025.

5. Une communication claire et transparente soit faite auprès de la population concernant le processus de révision, les moyens de participation et les résultats obtenus.

7754-03-25

13.2 Demande d'autorisation pour la "Mise en place d'une Politique Ami des Enfants" (MAE)

ATTENDU QUE la municipalité a pour mission de garantir le bien-être et les droits des enfants en veillant à leur offrir un environnement propice à leur développement, à leur épanouissement et à leur inclusion sociale ;

ATTENDU QUE l'initiative "Ami des Enfants" (MAE) est un engagement international reconnu par l'UNICEF, visant à faire de chaque municipalité un lieu où les droits des enfants sont respectés, protégés et promus ;

ATTENDU QUE la mise en place d'une Politique Ami des Enfants permettra à notre municipalité de renforcer ses actions en matière de protection de l'enfance, de création d'espaces adaptés aux enfants et d'implication des jeunes dans les décisions qui les concernent ;

ATTENDU QUE cette politique devra prendre en compte les besoins spécifiques des enfants en matière d'éducation, de sécurité, d'accès à la culture, à la santé, ainsi qu'à des espaces publics sécurisés et inclusifs ;

PAR CONSÉQUENT ;

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

1. Le Conseil municipal autorise la mise en place de la Politique Ami des Enfants (MAE) au sein de la municipalité, conformément aux engagements nationaux et internationaux en matière de droits de l'enfant.

2. Un comité de travail soit constitué pour la rédaction et la mise en œuvre de la politique. Ce comité sera composé de membres du Conseil municipal, de représentants des services municipaux concernés, d'organismes locaux de défense des droits des enfants, et d'associations communautaires.

3. Le comité de travail sera chargé de :

* Élaborer un plan d'action qui comprendra des objectifs précis et mesurables pour assurer le respect des droits des enfants dans la municipalité.

* Mettre en place des actions concrètes pour améliorer l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, à la santé, ainsi que pour garantir la sécurité des enfants dans les espaces publics.

* Assurer la participation des enfants et de leurs familles dans le processus de décision concernant les projets municipaux affectant directement les jeunes générations.

o Veiller à ce que les politiques existantes et futures soient compatibles avec les droits des enfants et respectent leurs besoins spécifiques.

4. Le comité de travail devra présenter un projet de la Politique Ami des Enfants (MAE) au Conseil municipal pour discussion et adoption à une réunion prévue en [mois/année].

5. Une communication transparente et régulière sera effectuée afin de sensibiliser la population à l'importance de cette politique et des actions mises en place pour soutenir les enfants de la municipalité

7755-03-25

14.1 Demande par le comité de valorisation et développement de Nédélec d'utiliser quelques heures par semaine de la direction générale pour superviser les travaux de rénovation au château Darveau

AUTORISATION POUR LE COMITÉ DE VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DE NÉDÉLEC D'UTILISER QUELQUES HEURES PAR SEMAINE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SUPERVISER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CHÂTEAU DARVEAU

ATTENDU QUE le Château Darveau constitue un patrimoine historique précieux pour la municipalité et qu'un projet de rénovation est en cours;

ATTENDU QUE le Comité de Valorisation et Développement de Nédélec a formulé une demande afin que la Direction générale de la municipalité consacre quelques heures par semaine à la supervision des travaux de rénovation du Château Darveau, dans le but de garantir leur bon déroulement et leur conformité avec les normes et les objectifs du projet;

ATTENDU QUE cette supervision par la Direction générale permettrait d'assurer une gestion optimale des travaux et un suivi administratif efficace;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents que le Conseil municipal autorise la demande présentée par le Comité de Valorisation et Développement de Nédélec d'affecter quelques heures par semaine la Direction générale pour superviser les travaux de rénovation au Château Darveau.

Il est aussi résolu qu'un rapport mensuel soit présenté aux membres du conseil indiquant le total des heures que la direction générale aura consacré au projet "Château Darveau".

16.1 Rapport mensuel - Activités du service - RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activité mensuel présenté par la RISIT.

16.2 Lettre de la Ministre des Affaires municipales - Tarifs douaniers

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre reçue de la Ministre des Affaires municipales sur les tarifs douaniers.

Prochaine séance ordinaire le 14 avril 2025

7756-03-25

Levée de la séance

La levée de la séance est à 20h27, et proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.